L'ESSENTIEL
SUR LE RAPPORT LÉGISLATIF POUR AVIS

Commission des
AFFAIRES ÉCONOMIQUES

SÉNAT

# Recherche et innovation

## *Projet de loi de finances pour 2027*

Réunie le mercredi 25 novembre 2026, la commission des affaires économiques a, sur le rapport de Stéphane Piednoir, donné **un avis favorable à l'adoption des crédits relatifs à la recherche et à l'innovation** de la mission « Recherche et enseignement supérieur » (Mires).

Dans le contexte de sévère dégradation de nos finances publiques, les crédits ouverts par le projet de loi de finances (PLF) pour 2027 en faveur de la recherche publique sont **en hausse de 255 M€**, ce qui constitue **un moindre mal**.

Ce budget acte en revanche **l'abandon de l'ambitieuse trajectoire** qui était **celle de la loi de programmation pour la recherche (LPR)** au moment même où **la France est confrontée à son déclassement scientifique au niveau mondial**. Passée **de la 5e à la 10e place mondiale**, elle a vu **sa part d'audience scientifique diminuer de 37 % en 20 ans** : dépassée par le Canada et l'Italie, elle sera bientôt rattrapée par des pays tels que l'Espagne ou la Corée du Sud dont le rayonnement scientifique était très inférieur au sien il y a deux décennies.

Si une contribution à l'effort de redressement de nos finances publiques est inévitable, le rapporteur estime que **les dépenses en faveur de la recherche et de l'innovation devront être préservées dans les années à venir** car elles sont indispensables à l'amélioration du potentiel de croissance de notre économie.

Cela impliquera en particulier de **restaurer la soutenabilité financière de l'Agence nationale de la recherche (ANR)** en préservant un taux de sélection des projets de recherche acceptable et d'**aider le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) à retrouver un budget en équilibre**.

Il s'agira également de **maintenir les efforts financiers en faveur du spatial et du numérique** afin d'assurer notre avenir dans **ces deux domaines au cœur des grands enjeux de souveraineté**.



# I. L'abandon de la trajectoire de la LPR coïncide avec la révélation du décrochage de l'audience scientifique de la France

## A. Un budget en légère hausse mais qui demeure loin des promesses de la loi de programmation de la recherche (LPR)

### 1. Les crédits dédiés à la recherche publique qui financent les principaux opérateurs augmenteront de 255 M€ en 2027

Pour 2027, les crédits de la mission « Recherche et enseignement supérieur » (Mires) atteindront **32,0 Mds€ en autorisations d'engagement (AE)** et **32,1 Mds€ en crédits de paiement (CP)**, ce qui correspond à une légère hausse de **1,33 %** en CP par rapport à la loi de finances initiale (LFI) 2026.

S'agissant de la politique de recherche publique, sa mise en œuvre est largement déléguée à **des opérateurs publics qui concentrent 90 % des crédits « Recherche »** de la mission. **Le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » (P172)** constitue ainsi **le principal vecteur de financement de la recherche publique en France** car il finance les organismes nationaux de recherche (ONR).

Pour 2027, les crédits de ce programme **augmentent légèrement de 0,34 %** en AE à **8,6 milliards d'euros** et **plus nettement de 3,12 % en CP** à **8,4 milliards d'euros**, ce qui correspond à **une hausse de 255 M€ de ses crédits**.

### 2. Pour la troisième fois consécutive, une sous-exécution de la LPR due aux difficultés budgétaires

Pour sa septième année de mise en œuvre, c'est **la troisième fois consécutive** que **la trajectoire définie par la loi de programmation de la recherche**[1] **(LPR)** de 2020, qui était supposée porter **un réinvestissement de 25 Mds€** pour la période 2021-2030, **n'est pas respectée**, alors que tant les trajectoires budgétaires que les plafonds d'emplois l'avaient été au cours des quatre premières années d'exécution de la LPR.

Selon l'article 2 de cette loi de programmation, **les crédits alloués au programme 172** auraient dû en effet **augmenter de 377 M€ en CP** par rapport au montant prévu en LFI 2026. Or cette hausse **se limitera à 255 M€** en 2026, soit **122 M€ de moins** que ce que prévoyait la LPR.

En 2025 et en 2026, **cet écart** avait atteint respectivement **136 M€** et **317 M€**, si bien que le programme 172 se verra affecter en 2027 quelque **575 M€ de moins que ce que prévoyait à l'origine la LPR**. Force est malheureusement de constater que **cette référence à la LPR n'est désormais plus pertinente** et que **cette loi de programmation**, qui aurait dû être encore valable pendant 3 ans, **est désormais caduque**.

Selon les organismes de recherche entendus par le rapporteur, la revoyure de la LPR à la baisse signifie *de facto* **l'abandon de l'essentiel des mesures catégorielles visant à revaloriser le régime indemnitaire des enseignants et chercheurs** mais **également un renoncement non assumé aux mesures de renforcement du soutien aux laboratoires**, en contradiction avec l'ambition affichée en 2020 d'augmenter durablement la dépense intérieure de recherche et développement (R&D) des administrations.

---

[1] Loi n° 2020-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 et portant diverses dispositions relatives à la recherche et à l'enseignement supérieur.

## 3. Le décrochage de la recherche française, en cours depuis le début des années 2010, s'accélère après 2020

S'il peut se comprendre eu égard à **la dégradation de nos finances publiques**, ce renoncement à la trajectoire budgétaire de la LPR coïncide malheureusement avec **la révélation du décrochage de notre audience scientifique au niveau mondial**.

Un rapport de l'Observatoire des sciences et techniques (OST) paru en août 2026 a dressé **un constat très inquiétant** : la part d'audience de la France recule de **4,3 %** à **2,7 %** en 20 ans, soit **une baisse de 37 %**, la plus importante du panel des 13 principales nations scientifiques, après celle du Japon.

**La France** a ainsi été **dépassée** par **le Canada ou l'Italie** et devrait **bientôt** être **rattrapée** par **l'Espagne**, **les Pays-Bas** et **la Corée du Sud**, dont le poids scientifique était nettement inférieur 20 ans plus tôt.

> **De la 5e à la 10e place mondiale**
>
> C'est le recul de la France en 20 ans s'agissant de son audience scientifique
>
> *Source : Observatoire des sciences et techniques (OST)*

Selon l'OST, ce recul s'explique par **un essoufflement relatif de la production scientifique française** : la part de la France dans la production scientifique mondiale a **baissé de 54 %** en 20 ans et sa présence dans les publications les plus influentes a **diminué de 50 à 60 %** depuis 10 ans.

**Audience des principaux pays scientifiques au niveau mondial**

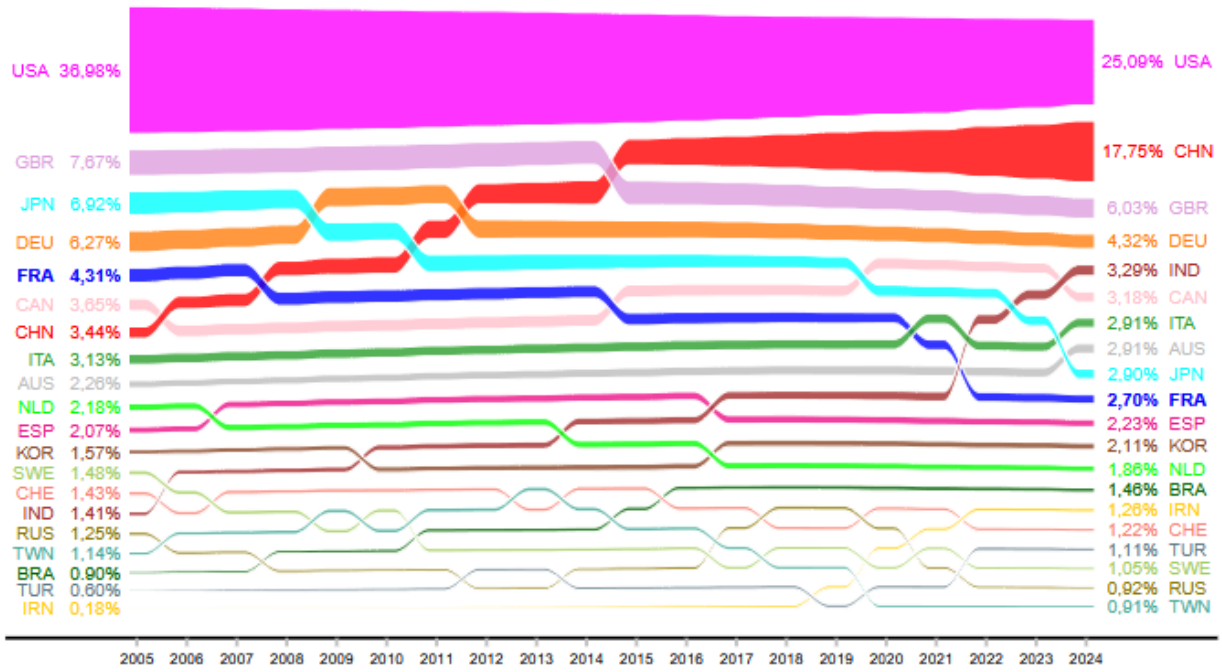


*Source : Observatoire des sciences et techniques*

Face à **ce décrochage** qui s'accélère depuis le début des années 2020, et même si les années à venir s'annoncent **très difficiles sur le plan financier**, il nous faudra **préserver nos dépenses de recherche et d'innovation**, car celles-ci sont essentielles pour **le développement de la productivité** et **de la compétitivité de notre économie**.

## B. Les organismes de recherche généralistes sont financièrement fragilisés par les restrictions budgétaires imposées par l'État depuis deux ans

### 1. La soutenabilité du budget de l'ANR est mise en péril par l'ampleur du décalage entre les engagements qu'elle a souscrits et les crédits de paiement insuffisants prévus par le budget de l'État

S'agissant des organismes de recherche généralistes, **l'Agence nationale de la recherche (ANR)**, qui finance des projets sur appels à projets compétitifs, avait bénéficié **d'une hausse très significative de plus de 76 % de son budget entre 2020 et 2024**. Il s'agissait d'augmenter les taux de succès aux appels à projets et le nombre de projets financés, qui étaient notoirement insuffisants.

À partir de 2025, l'État n'a plus été en mesure, en raison de ses difficultés budgétaires, **d'attribuer suffisamment de crédits de paiement (CP) à l'ANR**. L'écart entre AE et CP est devenu **très important** - 250 M€ -, ce qui a conduit la Cour des comptes, dans un rapport rendu public début octobre, **à alerter sur « *la trajectoire budgétaire devenue insoutenable* » de l'ANR**. Les crédits du PLF 2027 **réduiront l'écart entre AE et CP de 40 M€**, mais il faudra dans les années qui viennent que **l'État prévoie 185 M€ de CP supplémentaires pour l'ANR** afin **de respecter les engagements pris**, un montant important qui nécessitera des choix politiques.

À noter également qu'en raison de l'abandon de la trajectoire de la LPR, **le taux de sélection des projets**, qui était **monté à 25 %** en 2023, devrait chuter, pour se situer **entre 17 et 18 %**, en raison à la fois de la baisse des AE et de **la hausse de près de 16 % du nombre de projets déposés**. Il s'agit là **d'un taux de succès trop faible**, **décourageant** pour les chercheurs, bien **loin de l'objectif de 30 %** qui était celui de la LPR.

**Évolution du nombre de projets déposés et du taux de sélection de l'ANR**




*Source : Agence nationale de la recherche*

### 2. À la suite des prélèvements sur sa trésorerie et du transfert de charges non compensées, le budget du CNRS connaît désormais un déficit structurel

Dans un contexte de forte compétition internationale pour attirer et fidéliser les talents scientifiques, le CNRS se doit impérativement de **poursuivre** la mise en œuvre de **sa stratégie de renforcement de son attractivité**.

En matière de recrutement par concours (270 chercheurs par an de 2023 à 2027), les indicateurs demeurent rassurants, puisque **les candidatures ont augmenté en 2026**, la part des lauréats étrangers représentant **35 %** des admis, dans un contexte marqué par **la dégradation des libertés académiques aux États-Unis**.

Si cette attractivité du CNRS s'explique avant tout par **sa tradition d'excellence scientifique** et **la qualité de ses infrastructures de recherche**, elle passe également par **une politique de rémunération et de carrière dynamique** (garantie d'une rémunération minimale de deux Smic pour les jeunes chercheurs, amélioration des perspectives de promotion, recours accru au CDI, etc.).

Or cette politique apparaît aujourd'hui **menacée** : le CNRS a désormais pour priorité de **résorber les plus de 150 M€ de déficit structurel de son budget annuel** liés **aux prélèvements sur trésorerie réalisés en 2025 et en 2026** ainsi qu'à **l'accumulation des charges non compensées** transférées à l'établissement.

Si le relèvement en 2027 de la subvention pour charges de service public de l'établissement de **110 M€** était indispensable, elle n'est **qu'un premier jalon pour permettre un retour progressif à l'équilibre financier** du navire amiral de la recherche française, aujourd'hui **fragilisé** alors qu'il a pour défi de rester, dans tous ses domaines d'expertise, **au meilleur niveau mondial**.

# II. Le spatial et le numérique, deux domaines de recherche essentiels pour préserver notre souveraineté

## A. La France a difficilement maintenu son rang lors de la dernière conférence ministérielle de l'Agence spatiale européenne (ESA)

### 1. Le projet de constellation européenne de connectivité sécurisée IRIS² est fragilisé par le cavalier seul de l'Allemagne

**Le financement de notre politique spatiale** a été mise en valeur à l'occasion du **Sommet international de l'espace** organisé par la France à Paris les 9 et 10 septembre 2026, lequel a réuni **près de 90 pays et organisations internationales** en dépit de la défection des Américains.

**La Conférence ministérielle de l'Agence spatiale européenne (ESA)**, qui s'est tenue en novembre 2025 et a fixé la contribution financière des États membres pour 2026-2028, a montré que **l'Europe**, dans **un contexte de compétition stratégique**, souhaitait s'affirmer comme **une puissance spatiale**. Le total des souscriptions a ainsi atteint **22,1 Mds€**, un montant **en hausse de 15 %** par rapport à la période précédente.

Si **la hiérarchie des souscripteurs** est restée stable en apparence, **de profonds rééquilibrages sont à l'œuvre**. Avec **plus de 5 Mds€ de souscriptions**, **l'Allemagne** se place très largement **devant la France et l'Italie**, tout en investissant **des montants très importants dans tous les domaines**.

La France est parvenue à grand-peine à **maintenir sa place de deuxième contributeur** juste devant l'Italie avec **une souscription de 3,7 Mds€**. Si nos représentants ont cherché à préserver nos priorités industrielles, programmatiques et scientifiques, **notre poids relatif apparaît dilué en raison de l'effort allemand**, mais également **des ambitions marquées d'autres États**, en particulier de **l'Espagne**, qui a **augmenté sa souscription de 82 %** avec un montant sans précédent de **1,9 Md€** centré sur quelques domaines à fort potentiel.

Si **le transport spatial**, **la modernisation du Centre spatial guyanais** ou **le soutien aux projets de nouveaux lanceurs** ont été plébiscités par les États, **le projet de constellation européenne de connectivité sécurisée Iris²** à l'inverse a été **fortement sous-souscrit** (**383,2 M€** soit seulement 63 % du montant demandé), en particulier en raison de **la non-souscription allemande** qui renvoie **au positionnement critique de l'Allemagne sur l'ensemble du dossier Iris²**.

Il y a là, nous le savons, **un différend majeur avec notre partenaire allemand**, qui tente de développer sa propre constellation de satellites. La France, qui soutient **très fortement ce programme**, dont le coût global s'élève aujourd'hui à **15,6 Mds€**, en a fait l'une de ses priorités dans le cadre des négociations en cours sur le cadre financier pluriannuel de l'UE pour la période 2028-2035.

Il s'agit **d'un enjeu majeur pour l'industrie spatiale française** puisque **Airbus fabriquera les 66 satellites de la couche LEO** (orbite basse) **dite L1** tandis que **Thales fabriquera les 330 charges utiles des satellites LEO L1 et L2**.

## 2. La France doit continuer à jouer un rôle clef pour l'accès à l'espace, le développement du *new space* et la recherche scientifique

**Les projets lauréats de France 2030 dans le secteur spatial**




*Source : Cnes*

Outre le projet Iris², la France, et plus particulièrement son bras armé dans le domaine spatial, le Centre national d'études spatiales (Cnes), devra **continuer à faire progresser ses priorités en matière de politique spatiale** européenne et nationale, notamment :

- **la montée en puissance des lancements d'Ariane 6**, qui compte en réaliser **10** en 2027. Conforter l'autonomie d'accès à l'espace de la France et de l'Europe est d'autant plus crucial que **la concurrence américaine**, qu'il s'agisse de *Space X* mais également désormais de *Blue Origin*, **maîtrise la récupération des propulseurs de ses fusées**, ce qui lui confère **un avantage concurrentiel déterminant** ;

- le développement des jeunes entreprises innovantes et des acteurs émergents du **secteur du « *new space* »** dont la montée en puissance a été accélérée grâce **aux crédits du plan France 2030**, désormais presque intégralement engagés à hauteur de **1,9 Md€**, en particulier dans les domaines **des micro et des mini-lanceurs**, **des télécommunications** ou de **l'observation de la Terre** ;

- la prise en compte de **la politique isolationniste de l'administration Trump**, le programme spatial américain ayant été recentré sur **la compétition avec la Chine pour les vols vers la Lune**, ce qui a impliqué **l'abandon de plusieurs missions d'ampleur impliquant des coopérations avec l'Europe**, dont **plusieurs portaient des contributions françaises importantes** (*Gateway*). À noter toutefois que **les missions scientifiques structurantes en coopération avec les États-Unis**, en cours (*SWOT*, *James Webb Space Telescope*) et à venir (*Roman Space Telescope*, *PRIMA*, *Dragonfly*), **sont à ce stade maintenues**.

## B. La recherche dans les technologies numériques devrait être confortée comme condition essentielle de notre souveraineté

### 1. Le renforcement de nos capacités de recherche en matière numérique est indispensable pour assurer notre avenir technologique

**Investir dans la recherche**, **les infrastructures et les technologies numériques** pour assurer notre souveraineté, notre sécurité et notre compétitivité, **doit être l'une des grandes priorités de la recherche publique française**, sachant que la France dispose d'atouts très importants à faire valoir : **plus de 1 000 *start-up*** et **une place de 3e pays au monde en nombre de chercheurs spécialisés en IA**.

Beaucoup a été fait ces dernières années dans le cadre de **la Stratégie nationale de l'IA** et **du plan d'investissement France 2030**, avec quelque **2,5 Mds€ de fonds publics** qui ont notamment permis **la construction du supercalculateur Jean Zay** ou bien encore **la création de centaines de chaires de recherche et de programmes doctoraux**.

Cet effort en faveur de l'IA devra impérativement **se maintenir dans la durée** tout en veillant à ce que celui-ci ne se fasse pas au détriment **des stratégies nationales d'accélération en matière d'informatique en nuage** (*cloud*), **de technologies quantiques** et **de cybersécurité**.

### 2. L'engagement des grands opérateurs dans le domaine du numérique et de l'IA se poursuit mais les moyens accordés à l'Inria ne sont pas à la hauteur de ces priorités stratégiques pour notre pays

Le rapporteur salue **la forte mobilisation des équipes du CNRS** dans **le domaine du numérique** et **plus particulièrement de l'intelligence artificielle (IA)**, à travers ses instituts de sciences, d'informatique et de mathématiques, mais également en tant que **coordinateur du programme et équipements de recherche (PEPR) dédiés à l'IA**, de partenaire de **9 clusters IA** ou bien encore **d'opérateur du supercalculateur Jean Zay** mentionné *supra*.

Le rapporteur se réjouit également d'une plus grande importance accordée à **la transition numérique** dans **les actions de l'ANR**, et notamment à l'**IA**, depuis 2018 : **plus de 720 projets de recherche en IA** ont ainsi été financés pour **un montant de près de 340 M€**, ce qui témoigne de la montée en puissance de ce champ de recherche.

Il regrette en revanche que la subvention pour charge de service public (SCSP) de l'Institut national de recherche en informatique et en automatique (Inria) **n'augmente que de 1,94 M€** en 2027, soit **une hausse relative de 0,9 % beaucoup plus faible** que celle des autres organismes de recherche. En conséquence, l'établissement, qui est pourtant **le premier organisme européen de recherche**

**spécialisé dans le numérique**[1], sera **contraint de réduire de manière significative ses effectifs en 2027**, pour la deuxième année consécutive, **un des scénarios reposant notamment sur une année blanche de recrutements de permanents scientifiques**, ce qui constituerait un signal particulièrement négatif.

De manière générale, le rapporteur constate **une rupture depuis 2025 dans l'accompagnement de la mise en œuvre du COP 2024-2028 de l'Inria**, au contraire de la situation qui avait prévalu de 2019 à 2024. Il y a là **un véritable paradoxe** alors que l'attention portée **aux enjeux de souveraineté numérique** est de plus en plus forte et devrait par conséquent conduire à **renforcer le financement des missions de l'Inria**.

## POUR EN SAVOIR PLUS

**Rapport budgétaire pour avis de M. Patrick Chaize fait en 2025 au nom de la commission des affaires économiques sur la mission Recherche du PLF 2026**

**Rapport de M. Jean-Pierre Moga, fait en 2020 au nom de la commission des affaires économiques pour l'examen du projet de LPR pour les années 2021 à 2030**



**Dominique ESTROSI SASSONE**
Présidente
Alpes-Maritimes
Les Républicains



**Stéphane PIEDNOIR**
Rapporteur
Maine-et-Loire
Les Républicains

secretariat-com-eco@senat.fr 01.42.34.23.20 www.senat.fr

[1] L'Inria est le premier employeur de lauréats de bourses ERC du panel 6 dédié au numérique (IA, cybersécurité, technologies logicielles quantiques, *cloud*…), avec 62 lauréats, la deuxième organisation étant le Technion (Israël) avec 36 lauréats.